

UltimInfo, présent dans L'AGEFI - ACTIFS,
édition hebdomadaire numéro 476,
page 3, le 14 janvier 2011

DANS LES COULISSES

ASSURANCE VIE/CLAUSES BÉNÉFICIAIRES

Une alternative aux contrats en déshérence

A la place des compagnies d'assurances, des agents privés et des généalogistes, le concepteur UltimInfo se propose de mettre un terme à la problématique des contrats d'assurance vie non réclamés

Pour configurer un outil dédié à la gestion des clauses bénéficiaires, Frédéric Monot, le développeur de la solution en ligne UltimInfo, s'est directement inspiré de sa propre expérience et des difficultés rencontrées pour obtenir des informations de la part des assureurs sur sa situation de bénéficiaire. Il propose aujourd'hui aux souscripteurs de contrats d'assurance vie d'accéder d'une manière libre et confidentielle à leurs clauses bénéficiaires, tout en permettant aux distributeurs de disposer en permanence d'informations fiables sur l'identité des bénéficiaires désignés.

Référents. Avec la solution Pack Basic, dont la gratuité de l'accès nécessite une inscription en ligne (1), le souscripteur gère l'intégralité de ses contrats à partir d'une même application. Il met à jour les coordonnées complètes des bénéficiaires qu'il répartit pour chaque clause et pour tous les contrats. L'information des compagnies sur ces modifications est systématiquement réalisée. Par ailleurs, pour faciliter l'identification de ces bénéficiaires, UltimInfo s'appuie sur des référents désignés par le sous-

cripteur qui pourront être sollicités, après son décès, pour aider et contribuer à l'identification des bénéficiaires.

Faire part. Avec l'option payante Pack Sérénité, le souscripteur s'assure du versement du capital aux bénéficiaires par la transmission d'une alerte à l'assureur. Au préalable, il en fixe la date d'envoi, au cours d'une période pouvant s'étendre sur 18 mois, à l'issue de laquelle l'établissement d'assurance et les bénéficiaires seront automatiquement prévenus de son décès par la réception d'un faire-part par courrier électronique ou postal.

Si le souscripteur est toujours vivant au moment du déclenchement de l'alerte, il lui sera rappelé, quelques semaines ou jours avant l'envoi final, qu'il doit le suspendre ou le repousser. Le souscripteur préserve sa capacité de modifier cette date à tout moment sans devoir attendre les alertes. Pour un abonnement d'un an, il faut compter 59 euros et 99 euros pour deux ans.

Contact avec la FFSA et des courtiers. Pour l'heure, le concepteur de ce produit souhaite

rentrer dans le coût de développement qui représente quelques milliers d'euros. C'est la raison pour laquelle il conserve son emploi de cadre dans un établissement bancaire. Une version en anglais du site est en préparation et la mise au point de la signature électronique, qui permettrait d'envoyer directement par mail une clause bénéficiaire vers les compagnies d'assurances, est à l'état de réflexion.

Pour accroître la visibilité du site, Frédéric Monot a pris contact avec la FFSA et va désormais s'orienter vers les courtiers. Sur un plan comptable, « nous avons franchi la barre des 100 comptes ouverts sur le Pack Basic et près de 25 Pack Sérénité », précise-t-il. ■

NICOLAS DUCROS

(1) Cette inscription donne lieu à la transmission par le souscripteur des coordonnées :

- des bénéficiaires : nom, prénom, adresses mail et postale, date et lieu naissance, téléphone fixe et portable.
- des compagnies d'assurances : raison sociale, adresses mail et postale, téléphone.
- du contrat souscrit : libellé du contrat, numéro, date de souscription.

Aucune information financière sur le montant du capital décès, ni sur les primes versées n'est demandée.